



- RÈGLEMENT CONCOURS COURONNE DE NOËL –

ARTICLE 1 : ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

L'ASCE 55 organise un concours de couronne de Noël, libre et gratuit. Le concours se déroule la journée de l'arbre de Noël 2024.

ARTICLE 2 :

THÈME « Fabrique une couronne de Noël avec ce que tu trouves directement dans la nature et/ou des déchets issus de ta poubelle »

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

a) Ce concours est gratuit et ouvert à tous les participants à l'arbre de Noël 2024.

b) Dépôt d'une seule couronne par participant.

C) Les couronnes de Noël devront être amenés par les participants le jour de l'arbre de Noël en début de manifestation.

Les objets ne respectant pas ces critères seront éliminées d'office, sans avis au dépositaire.

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les décorations seront évaluées sur leurs valeurs techniques et artistiques par le jury composé des membres de l'ASCE. En complément, chaque adulte présent à l'arbre de Noël pourra voter une fois pour sa couronne favorite. Un tableau des votants sera tenu afin de s'assurer d'un unique vote par adulte présent.

Les décisions du jury sont souveraines et ne pourront pas être contestées.

ARTICLE 5 : PRIX

Prix enfant jusqu'à 14 ans compris

1er prix : Prix d'une valeur de 30€

2ème prix : Prix d'une valeur de 20€

3ème prix : Prix d'une valeur de 10€

Les 10 autres enfants n'ayant pas reçu de prix seront toutefois récompensés pour leur participation.

Prix ado / adultes

Prix d'une valeur de 20€

ARTICLE 6 : EXPOSITION DES ŒUVRES

Les couronnes de Noël seront exposées dans la salle dans laquelle se déroule l'arbre de Noël. Les plus jolies feront l'objet d'une diffusion photographique sur le site internet de l'ASCE55.

ARTICLE 7 : ANNONCE DES RÉSULTATS

Les résultats seront proclamés à la fin de l'arbre de Noël.

ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

Les prix seront remis en main propre par le jury lors de l'arbre de Noël. A défaut, si le participant doit quitter l'arbre de Noël avant la fin, le prix pourra être récupéré par le parent adhérent pendant les permanences de l'ASCE55, le vendredi Matin.

ARTICLE 9 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les décorations à caractère amoral, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉS

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature. En cas de force majeure, l'ASCE se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 11 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les participants. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.